

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille  
Siège :  
Métropole européenne de Lille  
1 rue du Ballon  
59034 LILLE cedex

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Bureau du 13 mai 2016

Délibération du Bureau n°08-2016

PREFECTURE DU NORD

- 6 JUIN 2016

### **Objet : DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE ZONES - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (WAVRIN)**

Le vendredi treize mai deux mille seize à onze heures, le Bureau s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover à Lille - 2<sup>ème</sup> étage), sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **Vice-présidents présents :**

Michel BORREWATER, Marc-Philippe DAUBRESSE, Luc FOUTRY, Nicolas LEBAS

**Convocation au Bureau du Comité syndical le :** 28 avril 2016

**Nombre de membres du Bureau :** 7

**Publiée le :** 6 - JUIN 2016

Siège social : Métropole européenne de Lille - 1 rue du Ballon - CS 50749 - 59034 LILLE cedex

Siège administratif : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover - 59000 LILLE - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99

scot-lille@adu-lille-metropole.org / www.scot-lille-metropole.org

Toute correspondance est à envoyer au siège administratif, à l'attention de Monsieur le Président.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Par délibération du 19 juin 2015, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a pris la décision d'engager la procédure permettant de rendre le PLU compatible avec le projet de construction d'un nouveau collège à Wavrin par le biais d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

La modification du zonage de AUDm en UA du PLU en vue de permettre la réalisation du collège, de sa voirie d'accès et l'espace de retournement est soumise à une demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation selon les articles L.142-4 et L.142-5 du Code de l'urbanisme. Les terrains concernés par le projet représentent une surface totale de 2,53 ha.

### Éléments positifs à souligner :

- Les terrains considérés se situent au cœur de bourg.
- Les parcelles concernées ne sont plus exploitées.
- Compte tenu de la vétusté de l'actuel collège, il a été choisi de construire un nouvel établissement. Ce-dernier jouxte les actuels bâtiments et est conçu à effectif constant : il ne générera donc pas d'impact supplémentaire excessif sur les flux de déplacements.

### Éléments de contexte :

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a examiné le projet lors de sa séance du 17 mars 2016. Elle a rendu un avis favorable à l'unanimité.

### Décision prise :

Considérant que l'urbanisation envisagée :

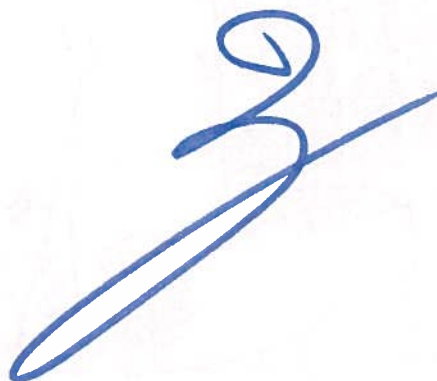
- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,

les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation du projet de construction d'un nouveau collège dans le centre bourg de Wavrin (déclaration de projet) en rappelant que l'enveloppe urbaine du compte foncier du projet de SCOT arrêté s'ouvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les choix récents de la commune seront retenus dans le cadre du compte foncier du SCOT défini pour les 20 ans à venir.

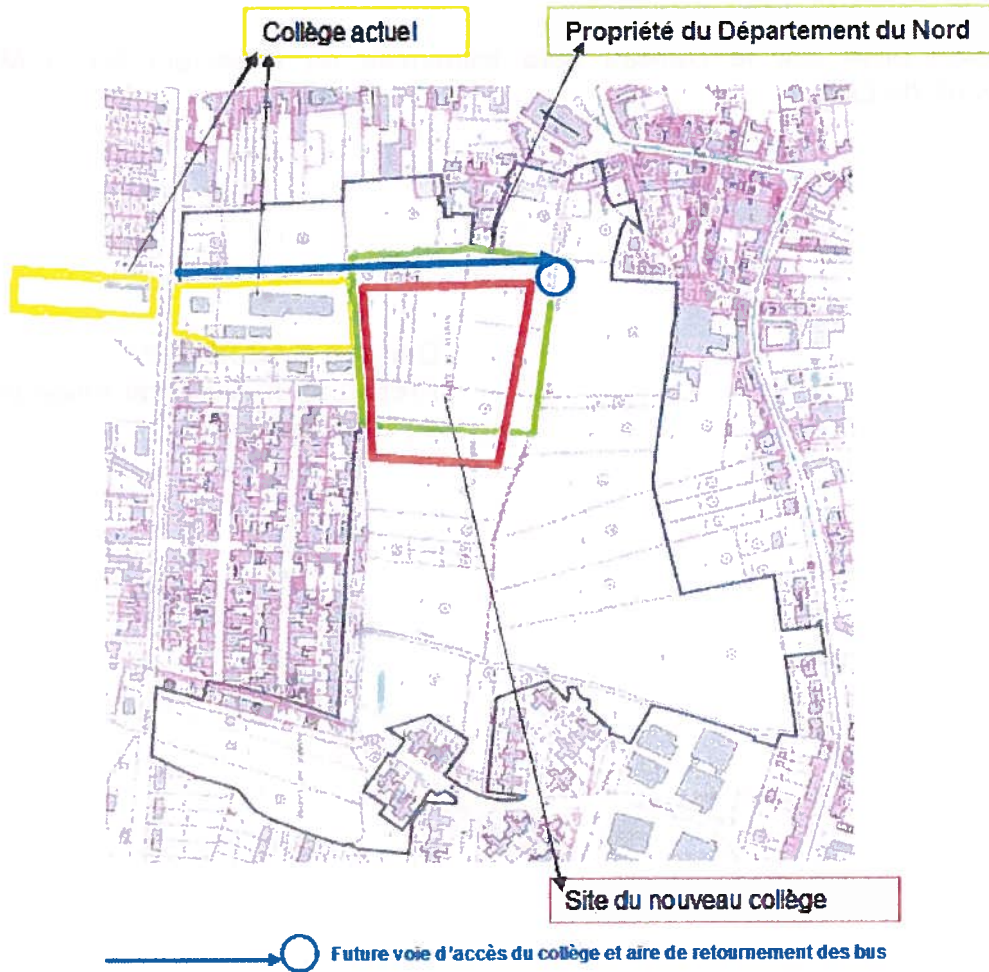
# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

La décision prise par le Bureau sera transmise au Président de la Métropole Européenne de Lille.

**Damien CASTELAIN**  
Président du Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole

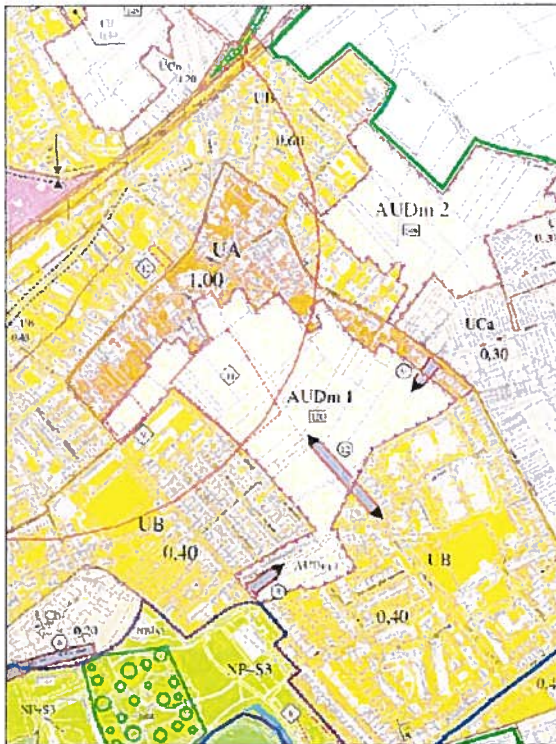


# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE



## DECLARATION DE PROJET

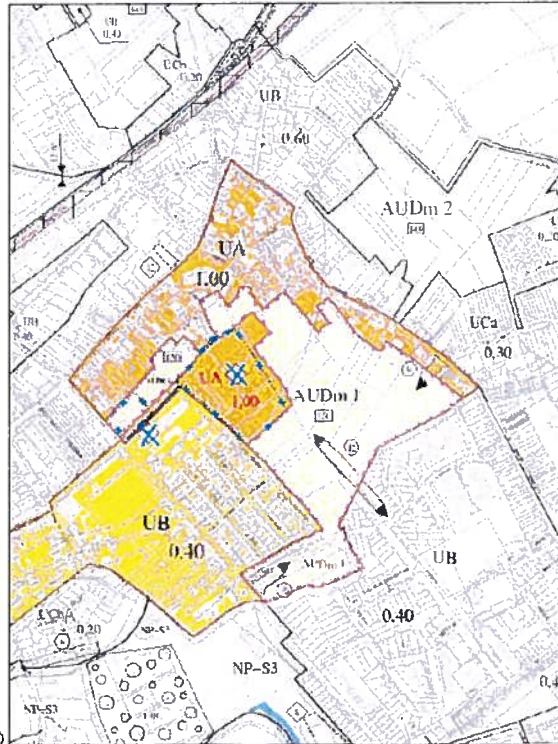
PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS



DIRECTION SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL  
DÉPARTEMENT DU NORD 2010  
MODIFICATION DE ZONAGE ET SUPPRESSION DES ET DE SUPERSTRUCTURE N° 12711

WAVRIN



ÉCHELLE 1:5000

MEL MÉTROPOLE